AGGLO de Brive

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

# RAPPORT SUR LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE

**Janvier 2019**

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la structure, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport est présenté par l'autorité territoriale préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport porte sur un bilan des actions réalisées en 2018 au regard des 5 finalités :

***- Lutter contre le changement climatique***

***- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources***

***- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains***

***- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations***

***-Fonder la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables***

Il est précisé que ***ce document n'est pas un rapport d'activités et n'est donc pas exhaustif***.

## PREAMBULE

L'année 2018 a été marquée par la validation du projet de territoire qui poursuit les objectifs suivants :

- Construire une vision partagée du territoire et aboutir à une proposition de développement harmonieux, un projet politique à l'horizon 2025 pour l'agglomération dans son ensemble ;
- Disposer d'un cadre général dans lequel inscrire les projets et les politiques menées et d'un document qui définit la ligne directrice pour la conduite et la mise en œuvre cohérente des projets ;
- Afficher un idéal à atteindre qui tienne compte des priorités, des facteurs limitants et qui rend lisible l'action de l'Agglo ;

L'ambition du projet de territoire est de construire un territoire ouvert, structuré et porteur d'une identité commune.

# SOMMAIRE

**1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ... 4**

1.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... 4

*1.1.1 Lancer une stratégie de développement des énergies renouvelables ..... 4*

*1.1.2. Des actions en cours ..... 5*

1.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES ..... 10

*1.2.1 Valoriser le patrimoine et protéger les paysages et les espaces naturels ..... 10*

*1.2.2 Prévenir le risque inondation ..... 11*

*1.2.3 Contribuer à la protection de la ressource en eau ..... 12*

1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ..... 14

*1.3.1 Développer l'attractivité du territoire ..... 14*

*1.3.2 Assurer un niveau de services et de logements attractifs ..... 14*

*1.3.3 Education-sensibilisation au developpement durable ..... 16*

1.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS ..... 18

*1.4.1 Favoriser la mixité sociale et promouvoir l'égalité des chances ..... 18*

*1.4.2 Développer l'emploi durable ..... 20*

1.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... 20

*1.5.1 Contribuer au côté du SIRTOM à la réduction des déchets et a leur valorisation ..... 24*

*1.5.2 Favoriser l'économie circulaire ..... 25*

*1.5.3 Mutualisation et concertation pour une efficacité accrue ..... 26*

**2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2019 ..... 27**

# 1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 1.1.1 LES BILANS CARBONE TERRITOIRE ET PATRIMOINE ET SERVICES DE LA CABB

Un bilan carbone permet de définir l'empreinte carbone d'un territoire ou d'une entité : elle comptabilise les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) et permet ainsi d'identifier les cibles prioritaires d'intervention à travailler pour diminuer l'impact sur le climat.

**Le bilan carbone territoire** a été réalisé sur des données 2014 et estime les émissions globales du territoire de l'agglomération.

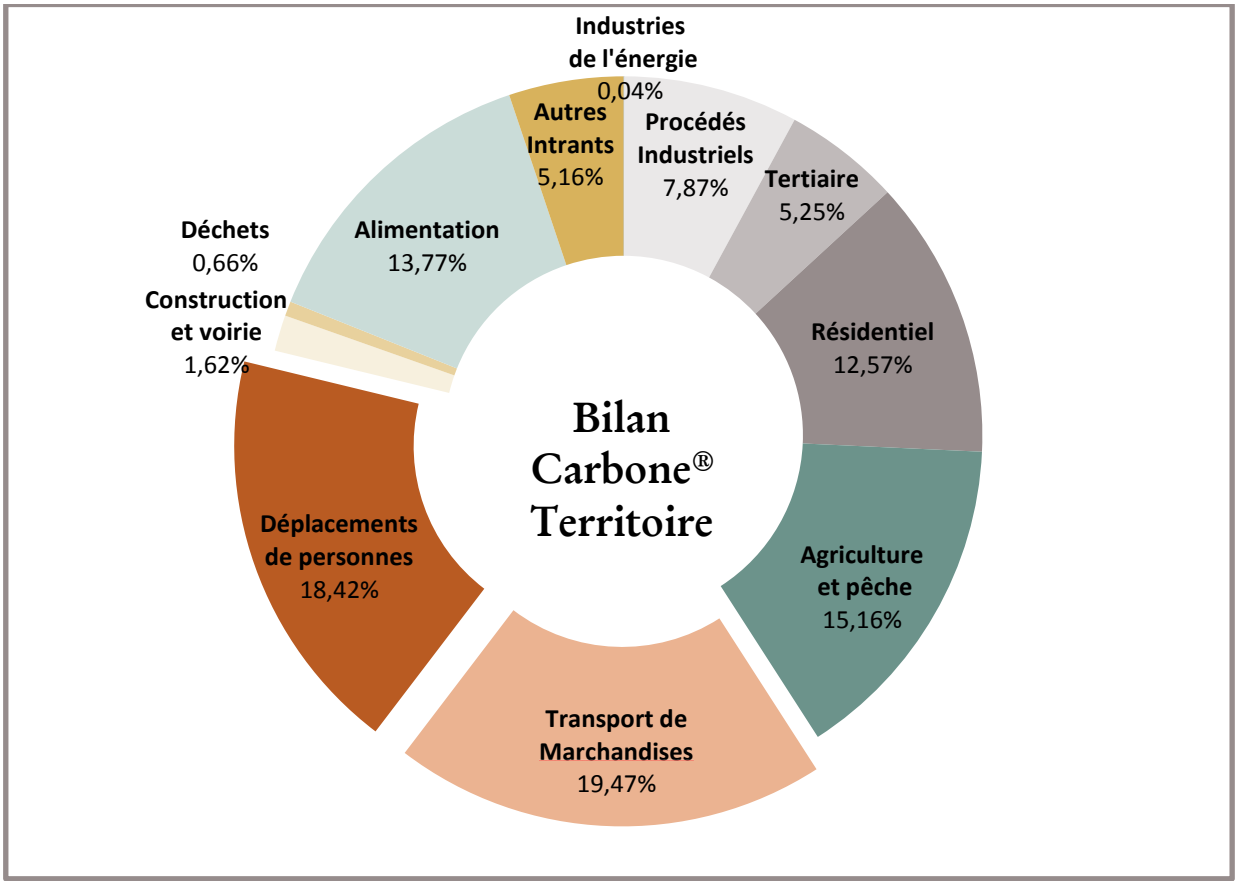


Les émissions de GES sur l'année 2014 :

- 1 287 000 tonnes équivalent CO2 avec une incertitude de l'ordre de 22%
- 12,03 tonnes équivalent CO2 par habitant.

En matière de GES, deux postes clés sont prépondérants :

- La mobilité avec les « **déplacements de personnes** » et le « **transport de marchandises** » soit près de 40 % des émissions de GES.
- Le poste « **énergies des bâtiments** » soit près 25 % des émissions dont 15 % concernent le résidentiel

**Le bilan carbone patrimoine et services** a été réalisé sur des données 2016 et estime les émissions du patrimoine de la collectivité et des compétences qu'elle exerce.

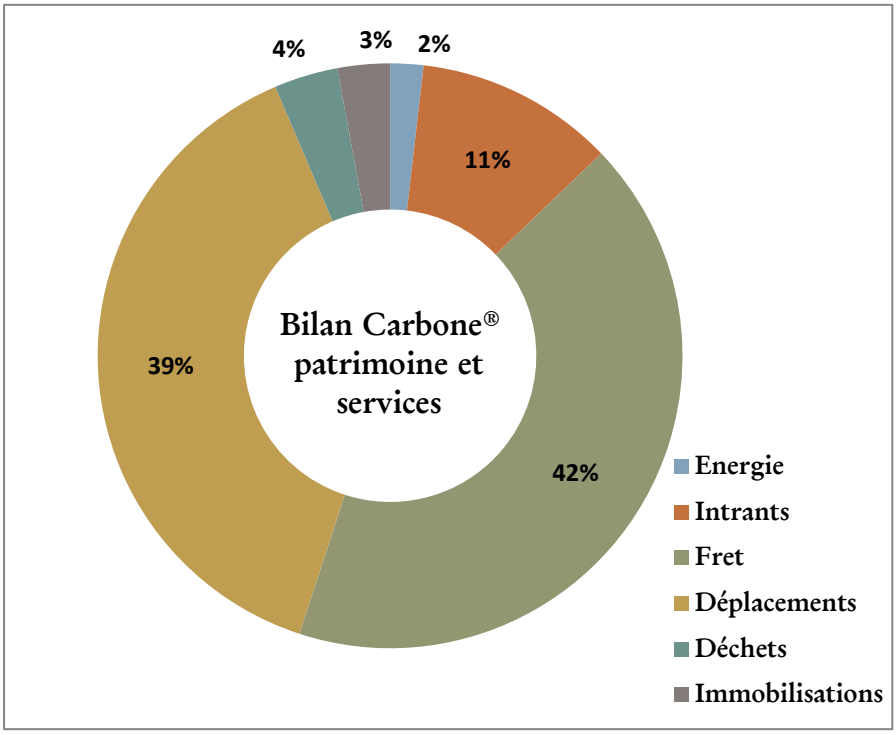


Les émissions GES sur l'année 2016 étaient de l'ordre de 25 000 tonnes équivalent CO2.

Les deux principaux postes émetteurs sont le fret qui met en avant l'importance des chantiers d'eau et d'assainissement et les déplacements avec notamment les déplacements domicile-travail sur les deux postes fortement émetteurs de GES, il s'agit de mettre en place des actions du Plan de Déplacements Adminsitration et de relancer la réflexion de la gestion des déchets de chantier notamment.

Ces deux profils d'impact carbone de la collectivité seront un des outils pour la révision du Plan climat en 2019.

## 1.1.2. DES ACTIONS EN COURS

### 1.1.2.1 AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

En 2018, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) s'est poursuivie : suite à une longue et complète concertation, et à un travail commun sur le renouvellement de la DSP (transports urbains), les actions du Plan de Déplacements Urbains ont été validées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2017. La consultation des personnes publiques associées a été mise en œuvre en 2018 et sera suivie d'une enquête publique en 2019, afin de pouvoir arrêter définitivement le PDU mi-2019.

Par ailleurs, en termes de mobilité durable, l'année 2018 a été plus particulièrement marquée par :

- ✓ ***Mise en œuvre du schéma des parkings de co voiturage***

Ce schéma a pour objet de favoriser le report modal des automobilistes vers le réseau de transport en commun, le covoiturage ou les modes doux pour les déplacements quotidiens des personnes circulant sur le territoire de la CABB.

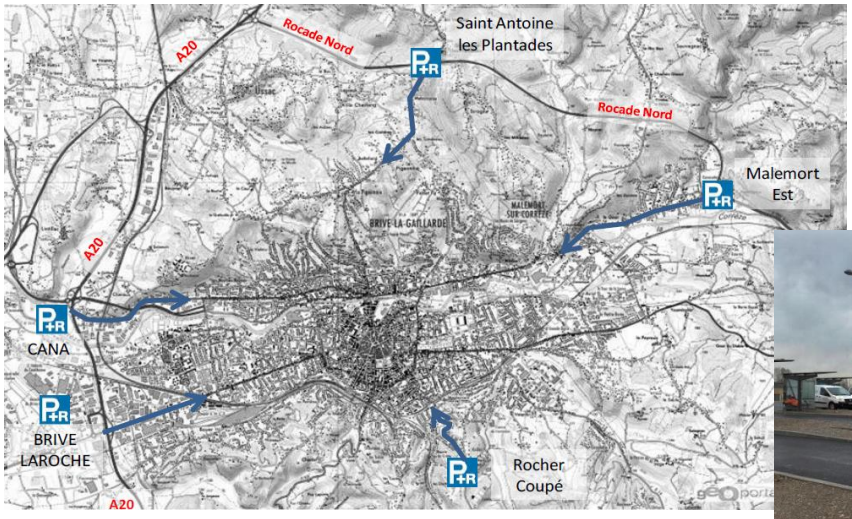


Plus particulièrement, la création de 5 parcs-relais Nord, Sud, Est et Ouest sont attendus. Ces 5 parkings favoriseront l'accès au pôle urbain de Brive.

Le Pôle d'Echanges Multimodal de Brive Laroche est en fonctionnement depuis le 2 janvier 2018.
Il est composé de 4 arrêts urbains, de 84 places de stationnement dont 36 réservées au report vers le transport collectif. Le Parking Relais des 3 Provinces devrait être mis en service au deuxième semestre 2019.

- ✓ ***Exploitation du réseau de transport urbain Libéo***

La CABB a confié à Transdev Brive l'exploitation du service public de transport public urbain de voyageurs à compter du 1er septembre 2017, pour les sept prochaines années.

Cette décision traduit d'une part, la volonté de favoriser l'ensemble des mobilités des habitants sur le ressort territorial de la CABB et d'autre part, l'ambition d'impulser une dynamique et une modernité des déplacements en transport en commun.

Ainsi, le réseau de transport urbain a évolué à partir du 1er janvier 2018, avec une offre optimisée sur le pôle urbain notamment en fonction des vacances scolaires. Ce réseau est structuré autour de deux lignes principales orientées sur un axe Est-Ouest, le long de la Corrèze, et de plusieurs lignes complémentaires, dont la Navette centre-ville.

Les autres services de transport public développés sur l'ensemble des communes de la CABB sont :

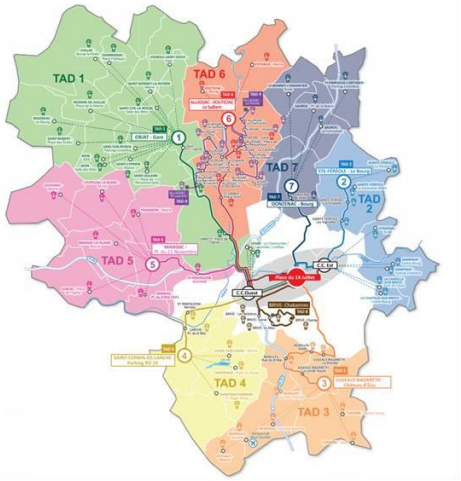


- Les services de transport à la demande « *Libeo à la Demande* » (TAD), repensés et qui desservent désormais l'ensemble du territoire en proposant une offre de service différenciée en fonction notamment de la population :
  - Un service de TAD qui fonctionne du lundi au samedi sur les coteaux du pôle urbain, à destination des centres commerciaux Est et Ouest et du centre-ville de Brive,
  - Un service TAD organisé par secteur géographique (bassin de vie) sur le reste du territoire, qui fonctionne deux jours par semaine, en direction du pôle d'équilibre du bassin de vie et du centre-ville de Brive. Ce service est nouveau sur 33 communes de la CABB et a fait l'objet d'une information importante auprès de a population.

- Le service de transport à la demande « *Libeo Emploi* », qui fonctionne du lundi au vendredi en complément du réseau de transport urbain. Ce service a été adapté pour mieux répondre au besoin de la population du pôle urbain,

- Le service transport à la demande « *Libeo Dimanche*», qui fonctionne le dimanche après-midi,
- Mise en place d'une billettique avec la possibilité pour l'usager d'acheter ses titres de transport sur Internet ou sur son smartphone

**Le contrat en quelques chiffres :**

- Recettes garanties : 740 000 € HT / an en moyenne

- Forfait de charges : 4 610 000 € HT / an en moyenne

- Plus de 2 millions de voyages / an en moyenne

- 1,37 Million de kilomètres totaux / an en moyenne

✓ ***Adhésion à un Syndicat Régional***

Compte tenu des enjeux que représentent la mobilité, en termes d'aménagement du territoire, d'insertion sociale, d'environnement, de développement économique et touristique, la Région Nouvelle-Aquitaine et la majorité des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du territoire ont décidé d'adhérer à un Syndicat mixte d'intermodalité.
L'objectif majeur de ce syndicat est d'instaurer une véritable chaine de déplacement pour les usagers, afin de faciliter leur mobilité au-delà des limites administratives de chaque AOM.

Ce syndicat a notamment pour but :

- De coordonner les services de transport offerts par les AOM membres, permettant d'assurer des correspondances horaires de qualité ainsi qu'une facilité matérielle de passer d'un mode à un autre, grâce à la réalisation de pôles d'échanges,
- De déployer un système d'information multimodal à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- De mettre en place des tarifications coordonnées permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

✓ ***Installation de bornes électriques sur le territoire***

La CABB a inscrit une aide à l'installation de bornes électriques de recharge dans les actions de son Plan de Déplacements Urbains. La première phase d'un déploiement à l'échelle de la CABB sera réalisée par la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze en 2019. Suite à la réalisation de cette première phase, la CABB analysera l'utilisation de ces bornes ainsi que les nouveaux besoins pouvant émerger, étant donné que l'allongement des autonomies ne plaide pas pour un réseau très développé, excepté pour une vision touristique.
Il est prévu en 2019, l'installation d'une borne au Pôle d'Echanges multimodal de Brive Laroche et de deux aux 3 Provinces dont une à charge rapide.

### 1.1.2.2 AMELIORER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

En 2018, trois actions principales sont mises en exergue : le Défi Familles à Energie Positive, le Défi Ecoles à Energie Positive et les aides énergie/habitat.

✓ ***Sensibiliser aux éco gestes***

**L'opération Défi Familles à Energie Positive** est une action nationale conçue et coordonnée par l'association Priori'terre avec le soutien de l'ADEME. Elle a pour objectif de démontrer qu'il est possible pour les particuliers de participer à une action concrète, mesurable, massive et conviviale de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de permettre de surcroît de réduire la facture énergétique du particulier.

| | | |
|---|---|---|
| 1ère édition 2012-2013 | 66 familles | 168 MWh économisés (-16 %), 27 teqCO2 non rejetées |
| 2ème édition 2013-2014 | 44 familles | 170 MWh économisés, 29 teq CO2 non rejetées |
| 3ème édition 2014-2015 | 68 familles | **225 MWh** économisés<br>52 tonnes CO2 évités<br>Moyenne par foyer : 3701 kWh économisé (370€), 858 kg CO2 évités (équivalence 5365Km) |
| 4ème édition 2015-2016 | 71 familles | **236 MWh** économisés<br>37 tonnes CO2 évités<br>Moyenne par foyer : 3332 kWh économisé (330€), 521 kg CO2 évités (équivalence 3257Km) |
| 5ème édition 2016-2017 | 72 familles | **166 MWh** économisés (-13%)<br>23 tonnes CO2 évités (-13%)<br>1124 m3 eau économisé (-10%) |
| 6ème édition 2017-2018 | 59 familles | **155 MWh** économisés (-8%)<br>12 tonnes CO2 évités (-11%)<br>3500 m3 eau économisé (-10%) |

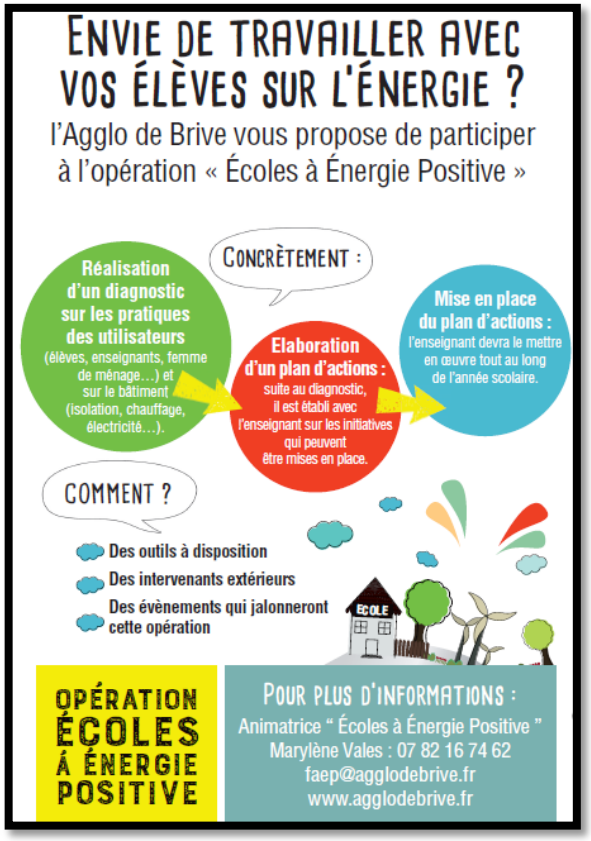


En parallèle, l'opération **Ecoles à énergie positive** a été mise en place pour la deuxième année dans 7 écoles soit 13 classes et 300 enfants : 4 écoles de Brive (Jules Vallès, Saint Germain, Thérèse Simonet et Henri Gérard), Malemort (Puymaret), Saint Viance et Saint Cyr la Roche.

| Année | Nombre d'écoles | Nombre de classes | Nombres d'élèves |
|---|---|---|---|
| 2016-2017 | 8 | 10 | 250 |
| 2017-2018 | 7 | 13 | 300 |
| 2018-2019 | 6 | 13 | 300 |

**APRÈS LE SPECTACLE.** Près de 300 élèves de treize classes de sept écoles de l'agglomération de Brive ont pris part cette année à l'opération. PHOTO E.A.

Elle a permis de sensibiliser les enfants aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables grâce à :

- La mallette d'expérience
- Un kit d'actions de GRDF
- Une intervention d'ENEDIS sur les chemins de l'électricité
- Des visites
- Un spectacle sur le développement durable

Une troisième édition est en cours en 2018-2019.

✓ **Inciter à la rénovation énergétique : OPAH énergie et prim' énergie**

La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat/ Renouvellement Urbain, mise en place au 1er septembre 2017, concerne des réhabilitations sur différentes thématiques comme la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne ou dégradé, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

| OPAH | 2017 | 2018 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Nombre de réhabilitations | 125 | 227 | 352 |
| Subventions CABB | 100 352 € | 234 283 € | 334 635 € |

Pour l'année 2018, la Prim'Energie de la CABB a concerné 57 dossiers de rénovation énergétique pour un montant de subvention de 54 0000 €. Le montant de la subvention accordée est de 30% du montant HT des travaux plafonné à 1000 € (isolation des parois opaques, isolation des parois vitrées, remplacement des systèmes de chauffage). Le remplacement uniquement des menuiseries n'est plus subventionné depuis février 2018 afin d'inciter les particuliers à réaliser des bouquets de travaux pour maximiser le gain énergétique.

### 1.1.2.3 CONTRIBUER A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La microcentrale hydroélectrique du **barrage de la Couze** est entrée en production en 2016. Cette Turbine de 120kW de puissance permet de valoriser les débits non prélevés pour la production d'eau potable en produisant de l'énergie électrique injectée directement sur le réseau et vendue à EDF.

L'énergie ainsi produite représente la consommation électrique d'une centaine de foyers.

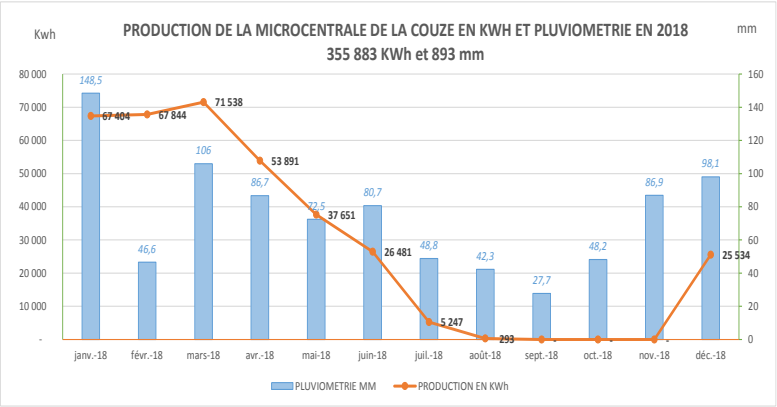


| Année | 2017<br>(Prise d'effet du contrat avril) | 2018 |
|---|---|---|
| Energie produite (MWh) | 259<br>dont 92 facturés | 356 |
| Recette (€) | 6 852 | 43 000 |

Par ailleurs, des projets se sont poursuivis :

- le projet de microcentrale de la Mouthe : le droit fondé en titre a été obtenu et une consultation d'opérateurs a été lancée au deuxième semestre 2018.

- le projet de ferme photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Pardoux l'Ortigier : la compagnie du vent a été sélectionnée pour porter un projet devant la Commission de Régulation de l'Energie.

- deux réflexions lancées en autoconsommation photovoltaïque : l'usine d'eau potable agudour et la zone d'activités de la Nau

- un cadastre solaire en cours de réalisation par l'entreprise In The Sun We Trust

### 1.1.2.4. MONTRER L'EXEMPLARITE

✓ **Optimiser la maîtrise énergétique des bâtiments des communes**

Le service Conseil en Energie Partagé (CEP) financé par l'ADEME et le FEDER est gratuit et à disposition de 47 communes sur les 48 réparties sur le territoire de l'agglomération (la ville de Brive n'étant pas éligible). Toutes les communes sont donc adhérentes au service. Ce dispositif permet de doter de compétences techniques « énergie » des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion des consommables sur leur patrimoine.

Financé avec l'aide du FEDER
Fonds Européen de
Développement Régional

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

L'année 2018 a consisté en la réalisation ou le suivi des bilans énergétiques et plans d'actions. Les accompagnements effectués ont concerné : l'optimisation des contrats d'électricité, l'aide de la rédaction du dossier Villes et Villages étoilés avec deux nouveaux lauréats Allassac et Cublac, rapport technique d'aide à la décision pour des projets de construction ou rénovation, étude d'opportunité photovoltaïque, accompagnement CEE.

**VILLE ÉTOILÉE.** Deux représentantes du Conseil municipal des jeunes, Jean-Louis Lascaux, Michel Deromme, Yohan Da Costa, Gilbert Lasternas, Alain Soulier, Claire Cartet.

**RECONNAISSANCE.** (*De gauche à droite*) : Jean-Paul Lascoutounas, premier adjoint à la mairie, en charge des travaux, des aménagements et de l'urbanisme, Michel Deromme (ANPCEN) et Jean-Marc Brut maire de Cublac, lors de la remise de la distinction.

## 1.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

### 1.2.1 VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTEGER LES PAYSAGES ET LES ESPACES NATURELS

✓ **Schéma directeur des chemins de randonnée de la CABB**

La CABB est riche d'un réseau de sentiers de randonnée de près de 1000 km, qu'il y a lieu de structurer en fonction :

- des attentes et nouvelles pratiques des usagers
- de la nature du territoire, pour créer du lien entre les communes et les fédérer.

Le 24 mai 2017 le bureau d'études Traces TPI s'est vu notifié la réalisation du schéma directeur de randonnée de la CABB, pour une montant de 39 590 € HT et une durée de 10 mois.

Ce dossier fait l'objet de financement au titre du LEADER, à hauteur de 60 %.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- ✓ Connaître, structurer et hiérarchiser l'offre de randonnée au sein du territoire,
- ✓ Hiérarchiser les priorités et régler la problématique de l'entretien de l'ensemble du réseau
- ✓ Promouvoir les sentiers de randonnée
- ✓ Etendre le réseau de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
- ✓ Planifier, au minima sur les 5 années à venir, la création d'itinéraires, l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers
- ✓ Evoquer les questions d'animations, d'hébergement et de services en lien avec la pratique de la randonnée

Le schéma directeur comporte 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux et de l'offre de randonnée du territoire
- Phase 2 : projet de territoire Orientation de l'offre de randonnée
- Phase 3 : rendu finalisé du schéma directeur de randonnée

En 2018, le schéma directeur est en cours de finalisation sur la base du scénario retenu pour la phase 2, à savoir *:*

- Structuration du réseau autour d'un axe nord/sud : le GR 46, et d'un axe est /ouest : la voie verte,
- Intégration des 24 itinéraires déjà inscrits au PDIPR (260 km et 164 km à entretenir)
- Intégration des itinéraires VTT des bases Causse /Saillant (155 km et 106 km à entretenir dont 46 km déjà inscrit au PDIPR)
- Création de 11 boucles intercommunales de 20 à 40 km chacune (232 km et 135 km à entretenir)
- Le linéaire total de chemin ainsi pris en compte dans le schéma directeur de randonnée représente 508 km dont 325 km à entretenir.

✓ **Aménager des voies vertes et développer leur valorisation culturelle**

Le projet global de voie verte consiste en la valorisation touristique des berges de la Corrèze et de la Vézère par la création d'un cheminement piéton et cycliste sur une cinquantaine de kilomètres. A ce jour, 23 kilomètres de voies vertes ont été réalisés.

La prochaine étape est l'aménagement d'un tronçon de voie verte « Brive centre » d'un linéaire de 2,5 km qui permettra d'assurer une liaison entre le pont du Buy et le Parc du Prieur, créant ainsi une continuité totale de l'aménagement le long de la Corrèze, depuis La Gare d'Aubazine jusqu'à la confluence avec la Corrèze, soit 18 km.

Cet ouvrage fait partie intégrante des actions inscrites au PDU pour développer les modes doux et participer à l'atteinte de 21 % de part de marche et vélo dans la répartition des modes de transports en pôle urbain dense (objectif PDU 2020). Il constituera une épine dorsale de la mobilité douce qui traversera le centre-ville et mettra en valeur le potentiel touristique du territoire le long de ses cours d'eau.

La première étape du projet consiste en l'acquisition de terrains par voie amiable ou par voie d'expropriation (déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22/08/2017). **Fin 2018, 85% de l'emprise a été négociée par voie d'acquisition amiable.**

**Une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est actuellement en cours pour assurer la maîtrise foncière des parcelles restantes.**

**Le montant total du projet est évalué à 2 929 632 € HT (y compris acquisition foncières). Les partenaires financiers sont l'Europe (25%), la Région (15%) et le Département (7%).**

En 2018, les travaux d'aménagement du 1er tronçon de la voie verte, entre le parc de l'Ile du Roi et le pont de la Bouvie,ont débuté. Ils devraient se terminer au 1er trimestre 2019.

Par ailleurs, de manière complémentaire à la voie verte, chaque année la CABB accompage les communes pour inscrire les chemins de randonnée de leur territoire au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) : en 2017, 3 sentiers ont été inscrits sur Cublac, Dampniat et Noailles.

- ✓ **Biodiversité et abeilles :**

Depuis le printemps 2015, trois ruches ont été installées sur le toit terrasse du bâtiment administratif de la station d'épuration de Gourgue Nègre par la société locale API Environnement basée à Saint Médard en Haute Vienne ; cette dernière a déjà participé à plusieurs projets d'implantation de ruches sur des sites industriels aux côtés de Saur.

**L'objectif de ce projet est de valoriser la qualité environnementale et le cadre naturel de la station d'épuration**, entourée de prairies et d'une réserve de pollen quasi inépuisable grâce à la présence des serres municipales et à leurs centaines de fleurs.

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| **Production** | **220 pots** environ 40 Kg pour 3 ruches | **200 pots** environ 36 Kg pour 3 ruches | **210 pots** environ 39 Kg pour 3 ruches |

En temps normal, la production moyenne est de 20 Kg par an/ruche. Le début de l'année 2018 a été très favorable pour les abeilles, ce qui laissait présager une production importante, toutefois la sécheresse de Juillet jusqu'à l'hivernage a réduit la production *(en effet, selon l'apiculteur, les colonies d'abeilles ne trouvant plus de ressource auraient consommé une partie du miel stocké).* Par ailleurs, les abeilles ont dû faire face à une pression importante du frelon asiatique, tant par sa quantité que par la durée de sa présence jusqu'en décembre, compte-tenu de la douceur de l'automne. Les colonies ont ainsi été affaiblies à partir de Juillet et pour certaines décimées (une d'entre elles est morte

et a dû être remplacée).Selon l'apiculteur, dans la notion de mortalité des abeilles, il n'y a pas une seule cause, il s'agit de l'accumulation de plusieurs facteurs et aucune année ni aucune situation ne se ressemblent. La diversité en pollen et en fleurs existe sur le site et son environnement proche, mais cela ne suffit pas à contrer les facteurs limitants, certains inhérents à l'activité humaine et d'autres à la météorologie et aux phénomènes qui en découlent.

Cette action s'inscrit de manière cohérente avec la ville de Brive sur le square Auboiroux et NCI sur le site de Perbousie qui ont également mis en place des ruches.

## 1.2.2 PREVENIR LE RISQUE INONDATION

**Système d'alerte inondation**

Depuis 2016, l'Agglo du bassin de Brive s'est dotée d'un dispositif d'alerte à la population par automate d'appel.

L'*entreprise CII industrielles qui a installé cet outil en assure également la maintenance jusqu'en 2019.*

Ce système peut être mobilisé en cas de survenue *:*

- d'une inondation,
- de tout autre sinistre naturel ou technologique, (Risque de rupture de Barrage)
- accident sur site industriel type SEVESO : (BUTAGAZ à Brive)
- de toute campagne d'information particulière rendue nécessaire dans le cadre des compétences de la CABB (transports scolaires).

Lors du déclenchement d'une alerte, ce dispositif a pour vocation d'alerter :
- les membres des cellules de crises ad hoc.
- les personnes concernées par divers médias *: téléphone, mobile, SMS et éventuellement email, fax.*

En 2017, le dispositif d'alerte par automate d'appel a été étendu à l'aire de grand passage des gens du voyage.

**ADHESION AU SIAV**

***Restauration de la continuité écologique du Pont des Baradelles Cosnac***

Depuis le 1er janvier 2016, La CABB exerce sur l'ensemble de son périmètre, la compétence facultative « aménagement et protection des berges de la Corrèze et de la Vézère ainsi que des affluents sur le périmètre de la CABB », (Par délibération du conseil communautaire du 08/09/2015 de la CABB et arrêté préfectoral du 28/12/2015 modifiant les statuts).

Au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention contre les inondations) a été créée, attribuée de droit aux communes et directement transférée aux EPCI, dont l'Agglo du Bassin de Brive.

Les EPCI peuvent transférer tout ou partie de la compétences GEMAPI à des syndicats de rivière. Les statuts du SIAV ont donc été modifié en conséquence. La délibération de la CABB du 26 mars 2018 puis l'arrêté préfectoral du 14 juin 2018 entérinent cette modification de statuts.

***Restauration de berges à Objat***

Depuis l'agglo adhère aux compétences suivantes du SIAV :

- GEMAPI à l'exception de l'item 5 (prévention contre les inondations)
- Compétence Opérations d'aménagements

Le budget annuel consacré au SIAV en 2017 est de 170 000 €/an

### 1.2.3 CONTRIBUER A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les compétences eau et assainissement, exercées par l'Agglo, conduisent à mettre en œuvre des actions contribuant à assurer une meilleure qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, mais également à réduire la pression hydrique sur la ressource. Parmi ces actions, on peut citer :

Les compétences eau et assainissement, exercées par l'Agglo de Brive, conduisent à mettre en œuvre des actions contribuant à assurer une meilleure qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, mais également à réduire la pression hydrique sur la ressource. Parmi ces actions, on peut citer :

- ✓ **La réduction des rejets en rivière** avec notamment :
  - Des travaux d'équipement des principaux déversoirs d'orage, intervenus en 2017, permettant de quantifier les volumes d'eaux usées surversés au milieu naturel. Depuis 2018, le déploiement de la surveillance des rejets par la mise en place de la télégestion permet de limiter voire éviter les pollutions accidentelles par temps sec.
  - La mise en œuvre d'une filière de traitement des boues issues de l'usine de production d'eau potable d'Agudour (Voutezac), permettant d'améliorer sensiblement les rejets en Vézère. Ces travaux initiés en 2018 seront finalisés en 2019.
- ✓ **La protection des captages d'eau brute** avec notamment :
  - La protection de la prise d'eau de Pigeon Blanc (Ussac), dont la phase administrative s'est poursuivie en 2018, avec la définition des travaux et aménagements à réaliser (sécurisation des voiries, aménagement de bassins de rétention, sécurisation du pont de Risquetout,…), en vue du lancement de l'enquête publique. Ces mesures permettront à terme de réduire les risques de pollutions accidentelles sur la Loyre et la Vézère, en aval du bourg de Saint-Viance.
  - La protection de la prise d'eau d'Agudour (Voutezac), dont les travaux ont été finalisés en 2018 : clôture du site et aménagement d'une station d'alerte sur la qualité de l'eau brute.
- ✓ **La réduction de la pression hydrique sur les ressources en eau** avec notamment :
  - Le lancement d'une étude de gestion globale des réseaux d'eau de l'Agglo et qui vise à améliorer les performances aussi bien qualitatives que quantitatives des réseaux.
  - Le lancement en 2018 d'une nouvelle consultation pour la restructuration globale de l'usine de production d'eau de St-Germain (Brive) qui permettra notamment d'optimiser les prélèvements sur les ressources (barrage de La Couze, source de l'Adoux et ruisseau du Coiroux).

- ✓ **L'amélioration de la gestion de l'eau et des milieux** avec :

  - En assainissement non collectif : Le lancement du dernier volet d'aide aux réhabilitations des installations du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ainsi, 66 usagers ont pu conventionner avec l'Agence pour mettre aux normes leurs installations.

  - En assainissement collectif :

    - La reconstruction de la station d'épuration de Turenne Gare avec le remplacement du filtre à sable classique par un filtre à sable planté de roseaux de 166 équivalents-habitants permettant de résoudre une non-conformité des rejets au milieu naturel liée à un dysfonctionnement structurel de la station.

    - La réalisation de travaux d'extension des réseaux de collecte qui permettent de substituer les assainissements individuels défaillants ou difficilement réalisables par un système de traitement et de collecte collectif.

  - En eau potable :

    - La sécurisation de la production d'eau, avec les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine de production d'eau d'Agudour (Voutezac), initiés en 2018, et qui s'achèveront courant 2019.

    - La sécurisation de la distribution d'eau, avec en 2018, la construction d'un nouveau réservoir à Agudour (Voutezac) et la création de nouvelles interconnexions sur les réseaux : interconnexion de la zone d'activités de la Nau (St-Viance) avec l'unité de distribution (U.D.I) de l'usine de Pigeon Blanc (Ussac) et interconnexion de la commune d'Ussac avec l'U.D.I de l'usine de St-Germain (Brive).

## 1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

### 1.3.1 DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

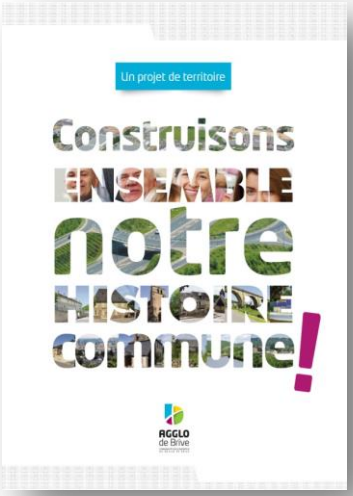


L'élaboration du projet de territoire lancée en 2016 s'est achevée en 2018 avec l'approbation du document par le conseil communautaire de décembre.

L'approbation du projet de territoire constitue une étape importante dans le processus de construction de l'Agglo. Celui-ci a en effet contribué à :
- Construire une vision partagée du territoire et exprimer un projet politique à l'horizon 2025 pour l'agglomération dans son ensemble,
- Construire un cadre général dans lequel inscrire les projets,
- Proposer une synthèse des souhaits des élus, de l'analyse technique, des contraintes extérieures et de la vision des acteurs du territoire.

Organisé autour de trois chantiers et de grands projets, le projet de territoire propose 64 mesures et pistes d'actions.

Parmi les mesures et pistes d'actions proposées, il convient de distinguer celles en cours de réalisation, celles restant à réaliser et celles dont la faisabilité et l'opportunité restent à examiner.

Suite à l'approbation du projet de territoire, la dynamique de travail devra se poursuivre pour approfondir certaines thématiques et mettre en œuvre les mesures inhérentes. Des ateliers projets seront ainsi organisés en 2019 pour faire entrer certaines actions dans une phase pré-opérationnelle.

## 1.3.2 ASSURER UN NIVEAU DE SERVICES ET DE LOGEMENTS ATTRACTIFS

- ✓ **Développer un réseau très haut débit sur le territoire**

L'Agglo du Bassin de Brive est depuis de nombreuses années fortement impliquée dans l'aménagement numérique de son territoire. Trois axes majeurs ont été identifiés :

*** Construire des infrastructures Très Haut Débit :**

Membre fondateur du syndicat mixte DORSAL, la CABB bénéficie d'un service public numérique local destiné aux entreprises et au grand public.

Pendant plusieurs années, des opérations de Montée En Débit (MED de Cosnac, Vignols et Jugeals-Nazareth), mais également la prise en charge des frais de raccordement à la fibre optique des entreprises de la CABB (opération ZAZI), ont permis à plusieurs centaines de foyers de bénéficier du haut débit et à plusieurs dizaines d'entreprises de rester compétitives.

Le Très Haut Débit de l'Agglo du Bassin de Brive s'inscrit dans une dynamique régionale. Pour les 15 communes de la CAB, c'est l'opérateur Orange qui déploie son propre réseau de fibres optiques jusqu'aux abonnés. Les déploiements ont commencé par Brive en 2013 et devraient s'achever pour l'ensemble des communes concernées à l'horizon 2022. Fin 2018, 14 500 foyers des communes de Brive, Malemort ou Ussac étaient éligibles au FTTH (Fiber To The Home).

Les déploiements FTTH des 34 autres communes se fait dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin. La CABB, soutenue par DORSAL, l'Europe, l'Etat, le Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, affiche sa volonté d'un déploiement 100% FTTH d'ici la fin 2021 ce qui correspond à environ 17 500 foyers. Les marchés de travaux ont été attribués début 2018 ce qui a permis de débuter les études, puis les travaux en fin d'année. Les premiers foyers raccordables devraient l'être fin 2019.

*** Développer la formation aux métiers du numérique :**

La mise en œuvre du plan France très haut débit et sa déclinaison en Limousin, Corrèze et sur le territoire de la CABB, génère un surcroît d'activité conséquent dans tous les secteurs liés au déploiement de la fibre optique. L'une des premières conséquences est une pénurie de main d'œuvre spécialisée, en particulier pour les métiers de câbleurs / raccordeurs et bureaux d'études.

En 2018, plusieurs organismes de formation, dont le Campus de Formation Professionnel Compagnonnique (CFPC), ont proposé des cursus spécialisés pour les métiers en tension.

Les services de l'insertion et de l'emploi de la CABB sont également fortement mobilisés pour permettre à un large public de bénéficier de ces nouvelles formations aux débouchés certains.

*** Favoriser l'émergence d'une économie numérique sur le territoire**

L'association Le 400 s'est implantée à Brive pour créer un tiers lieu numérique : espaces de co-working, matériel spécialisé autour de l'image, du son et des médias, séminaires et multiples actions autour du numérique.

En 2018, L'ALIPTIC (Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication), renforce ses actions sur le territoire de la CABB et réalise à la demande de l'agglo, une étude de faisabilité pour la mise en œuvre de l'opération Briv'Accélère.
Cette dernière met l'accent sur deux volets :
- La transformation numérique des commerces, entreprises et acteurs économiques des centres-villes.
- L'accompagnement des startups et projets innovants du territoire de la CABB.

✓ **Aider et accompagner les logements sociaux et privés**

Un nouveau Programme Local de l'Habitat a été approuvé en décembre 2016.

S'appuyant sur 7 orientations stratégiques, le programme d'actions est décliné en 13 actions, dont certaines sont le prolongement d'interventions mises en place lors du précédent PLH.

Concernant les nouvelles orientations il s'agit :

- De **renforcer les outils en matière d'urbanisme** : s'appuyer sur les objectifs de densité préconisés à l'échelle des communes pour atteindre 11 logements en moyenne par hectare sur le territoire de la CABB, continuer de privilégier la réalisation des PLU des communes appartenant à un même bassin de vie sous forme de groupement de commandes…

- De **produire des opérations d'habitat favorisant développement durable et mixité** :
  - encourager la réalisation d'opérations communales bien localisées (près des commerces et services), lotissements et ZAC qui permettent de mieux maîtriser leur contenu et organisation intégrant des produits diversifiés favorisant la mixité générationnelle et sociale, des formes urbaines et architecturales permettant une consommation foncière économe, d'autres pratiques vertueuses en matière de développement durable.
  - favoriser la production de logements en renouvellement urbain (opérations de démolition/reconstruction et de transformation du bâti et de friches) et dans les dents creuses (densification des espaces sous-utilisés).

<u>Quelques chiffres :</u>

- **<u>Favoriser l'accession sociale à la propriété</u>**

Le dispositif « Prêt 1ère Clé » concerne l'acquisition de logements existants sur l'ensemble du territoire et la construction neuve uniquement sur les communes situées en zone B2 pour ne pas encourager l'étalement urbain. Il consiste en la prise en charge par la CABB des intérêts d'emprunts d'un certain montant de capital variable selon le type de projet.

| *Prêt 1ère clé* | *2017* | *2018* | *TOTAL* |
|---|---|---|---|
| *Nombre de ménages* | *122* | *112* | *234* |
| *Montant subvention* | *116 000 €* | *126 000 €* | *242 000 €* |

- **<u>Intervenir en faveur du parc public</u>**

Il s'agit de déployer l'offre locative sociale nouvelle principalement dans les communes dites SRU en s'appuyant sur le parc existant. La CABB intervient donc en accordant des subventions aux opérations ciblées sur l'acquisition-amélioration, la réhabilitation ainsi que la production neuve prioritairement sur les communes soumises aux obligations de la loi SRU mais également en matière de garanties d'emprunts.

| *Parc public* | *2017* | *2018* | *TOTAL* |
|---|---|---|---|
| *Nombre d'opérations* | 9 | *4* | *13* |
| *Nombre de logements* | *68* | 114 | *182* |
| *Montant subvention* | 87 000€ | 155 000€ | *242 000€* |

## 1.3.3 EDUCATION-SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ **Semaine du développement durable**

Comme chaque année, la CABB a participé à la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin avec de nombreuses actions et partenaires.

La semaine du DD a été axée sur des propositions de visites au grand public, un ciné-débat au Rex avec le film Des locaux très motivés et un concours photos sur la nature.

Premiers prix du concours :

Nature animale
Le papillon en demi-deuil
de Frédéric Leymarie

Nature végétale
Le diable grimaçant de Daniel Auzeloux

✓ **Sensibilisation à la mobilité durable**

La semaine de la mobilité a été axée sur l'électro mobilité avec l'accueil du Tour Electrique mobile.

Le Challenge de la mobilité est une opération ADEME proposé à toutes les collectivités et entreprises. Il vise à **promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle** : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, auprès des actifs, pour leurs trajets domicile-travail. Il vise également à **valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité**, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs de leurs salariés. 2018 a réuni 11 établissements contre 7 en 2017, pour un effectif total de 3412 employés (2975 en 2017). Sur ces 3 412 employés, 119 ont participé (87 en 2017) parcourant 5 155 kms (2 571 en 2017) dont 3 050 kms en report modal (1 897 en 2017).

✓ **Visites tout au long de l'année**

En 2018, la Direction de la protection de la ressource en eau a organisé plusieurs visites de sites à destination de différents publics :

- A la station d'épuration de Gourgue Nègre *(St-Pantaléon-de-Larche)* : près de 430 visiteurs ont poussé les portes de la station au cours de l'année 2018. Elle accueille chaque année des groupes de scolaires (des primaires aux étudiants) mais aussi des particuliers et des professionnels qui souhaitent découvrir les méthodes de traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel.

Pour mémoire, la station d'épuration de Gourgue Nègre a été mise en service en juillet 2007 et traite les eaux usées de 9 communes, dont Brive, pour une capacité de 215 000 équivalents habitants.

- Au barrage de La Couze *(Ste-Féréole)* : une vingtaine de visiteurs sont venus découvrir le barrage de La Couze en 2018 ; ce dernier est un barrage de type voûte unique d'une hauteur de 28,5 m situé sur les communes de Sainte-Féréole et Malemort. Sa capacité de retenue est de 800 000 m³.
  Il a été construit entre 1941 et 1944 pour l'alimentation en eau brute de l'usine de production d'eau potable de St-Germain (Brive) qui alimente une grande partie des communes de Brive et Malemort. Il est alimenté par les ruisseaux du Biou et de la Couze.

✓ **Sensibilisation des jeunes**

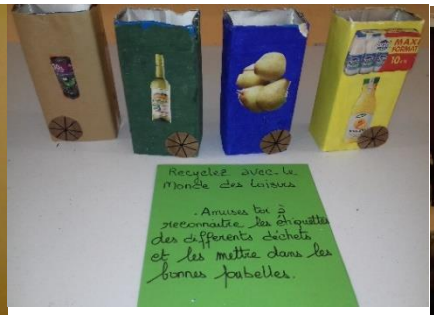

Près de 120 jeunes venus de 10 accueils de loisirs de l'Agglo se sont retrouvés pour la 4ème édition « **InterALSH et Développement Durable** » à Saint Cernin de Larche autour de la gestion des déchets.

Un moment de partage autour d'ateliers créés par les enfants avec l'aide de leurs animateurs : atelier de fabrication à base de produits recyclés, jeu du tri, dessins à colorier, animation du tri et du compostage par le SIRTOM.

- ✓ **Sensibilisation des agents et élus**

  En 2018, deux actions ont été menées à destination des agents :

- Les causeries du midi, temps d'échange méridien entre agents sur des questions qui touchent à la vie quotidienne et à la vie de la collectivité, celle de décembre a porté sur la consommation responsable.
- Un guichet d'information sur les transports collectifs durant la semaine de la mobilité, première action du Plan de déplacement Administration en cours de finalisation.

## 1.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

### 1.4.1 FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

- ✓ **Lutter contre le repli sur soi**

L'année 2018 a été **la quatrième année de programmation** et a permis de soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. 78 actions ont été accompagnées sur les territoires et 75 actions ont bénéficié d'un soutien financier direct, prioritairement dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la famille, de la citoyenneté et du lien social.

Cette programmation s'appuie sur un large réseau de partenaires et d'acteurs locaux avec près de 40 opérateurs, représentés principalement par le tissu associatif ou les centres sociaux.

- ✓ **Améliorer le cadre de vie des quartiers défavorisés**

La convention Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de Rivet / Gaubre a été signée le 13 Novembre 2018 au théâtre de la Grange de Rivet en présence des partenaires : l'ANRU, Action Logement, la CAF, La CDC, le Conseil Départemental de la Corrèze, Polygone.

Les travaux débuteront par la déconstruction sur le quartier de Rivet du bâtiment Musset début 2019, et se poursuivront jusqu'en 2024, réhabilitation des bâtiments place des Arcades, aménagements des espaces publics, création d'un équipement (multi-accueil, centre social), réhabilitation exhaustive des bâtiments Lamartine, Chateaubriand, Ronsard, réhabilitation intermédiaire des bâtiments les peintres et les écrivains, démolition du bâtiment Rabelais.

La concertation sur le projet, souhaité par le Président et Maire de Brive et les élus, permettra d'assurer un dialogue permanent ainsi que la prise en compte des remarques des habitants et des acteurs du territoire Elle se déroulera tout le long de la phase opérationnelle.

La phase opérationnelle a été précédée par un accompagnement social renforcé, des locataires devant être relogés de façon définitive, il perdurera tout au long du projet : une équipe de 5 personnes dédiée a pour objectif la mise en œuvre de cette concertation.
Un des axes principaux pour la rénovation urbaine du quartier de Rivet est la requalification énergétique de près de 400 logements sur les 4 secteurs d'interventions.

L'ensemble du parc est aujourd'hui en étiquette D et E en GES :

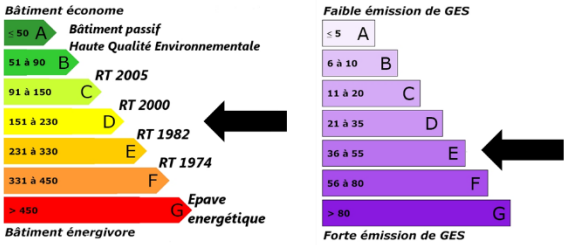


**Audit énergétique :**
Consommations - **étiquette actuelle : D** (217 kWh/m²/an)
GES - **étiquette actuelle : E** (47 kg éqCO²/m²)

**Etude amiante :**
*En cours*

# Secteur 1 : LES ARCADES

- **Travaux préconisés par l'audit énergétique** :
  - ✓ Isolation des toitures terrasses
  - ✓ Isolation des rampants
  - ✓ Isolation des planchers sur locaux non chauffés
  - ✓ Changement des menuiseries extérieures et occultations
  - ✓ Création d'une VMC hygroréglable de niveau A
  - ✓ Pose de chaudières individuelles gaz à condensation
  - ✓ Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs
  - ✓ Portes palières isolées

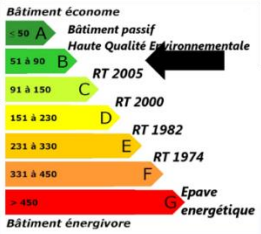


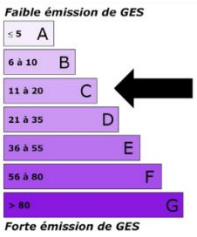


**Ces travaux permettront d'obtenir l'étiquette B (90 kWh ep/m²) et GES à C (19 kg éqCO²/m²)**

- **Ces travaux seront complétés par les travaux suivants :**
  - Réfection sols/plafonds/murs et éclairage des parties communes
  - Embellissement des façades
  - Reprise de la sécurité incendie des parties communes

**COUT ESTIMATIF TRAVAUX : 1,3 M€ HT (valeur octobre 2018) soit 15 500 € HT / logement**

**Economie annuelle d'énergie : 635 699 kWh soit une économie de 48 %**

VILLE DE BRIVE
CITÉ ACTIVE

# Secteur 2 : LE PLATEAU
## Ronsard – Chateaubriand - Lamartine

Travaux préconisés par l'audit énergétique :

- Isolation des toitures terrasses
- Isolation des planchers sur locaux non chauffés
- Isolation des façades par l'extérieur (ITE)
- Changement des menuiseries extérieures et occultations
- Création d'une VMC hygroréglable de niveau A
- Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs
- Portes palières isolées

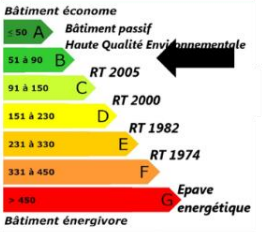


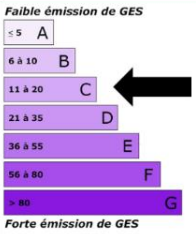


**Ces travaux permettront d'obtenir l'étiquette B (85 kWh ep/m²) et GES à C (16 kg éqCO²/m²)**

**Economie annuelle d'énergie : 923 761 kWh soit une économie de 58 %**

**Ces travaux seront complétés par :**

Réfection sols/plafonds/murs et éclairage des parties communes
Reprise de la sécurité incendie des parties communes
Accessibilité extérieure
Résidentialisation des bâtiments (contrôle d'accès, clôtures, etc…)
Travaux intérieurs (loggias et équipements sanitaires selon état, etc…)

**COUT ESTIMATIF TRAVAUX : 3,4 M€ HT (valeur octobre 2018) soit 34 000 € HT / logement**

VILLE DE BRIVE
CITÉ ACTIVE

# SECTEUR 3 : LES PEINTRES

Travaux préconisés par l'audit énergétique :

- ✓Isolation des toitures terrasses
- ✓Isolation des planchers sur locaux non chauffés
- ✓Réfection complète de la chaufferie collective
- ✓Production d'eau chaude solaire collective
- ✓Création d'une VMC hygroréglable de niveau A
- ✓Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs

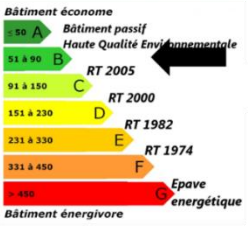


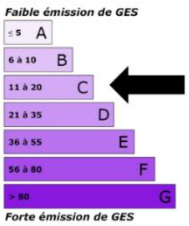


**Ces travaux permettront d'obtenir l'étiquette B (75 kWh ep/m²) et GES à C (14 kg éqCO²/m²)**

**Ces travaux seront complétés par les travaux suivants :**

- Réfection sols/plafonds/murs et éclairage des parties communes
- Reprise de la sécurité incendie des parties communes
- Accessibilité extérieure
- Résidentialisation des bâtiments (contrôle d'accès, clôtures, etc…)
- Embellissement des façades

**COUT ESTIMATIF TRAVAUX : 1,475 M€ HT (valeur octobre 2018) soit 14 600 € HT / logement**

**Economie annuelle d'énergie : 855 166 kWh soit une économie de 55 %**

VILLE DE BRIVE
CITÉ ACTIVE

## SECTEUR 4 : LES ECRIVAINS

Travaux préconisés par l'audit énergétique :

- ✓ Isolation des toitures terrasses
- ✓ Isolation des rampants
- ✓ Isolation des planchers sur locaux non chauffés
- ✓ Pose de chaudières individuelles gaz à condensation
- ✓ Remplacement des radiateurs, y compris distribution
- ✓ Création d'une VMC hygroréglable de niveau A

**Ces travaux permettront d'obtenir l'étiquette B (87 kWh ep/m²) et GES à C (17 kg éqCO²/m²)**

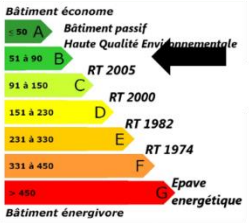


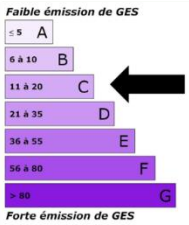


**Ces travaux seront complétés par :**

- Réfection sols/plafonds/murs et éclairage des parties communes
- Reprise de la sécurité incendie des parties communes
- Accessibilité extérieure
- Résidentialisation des bâtiments (contrôle d'accès, clôtures, etc…)
- Embellissement des façades

**COUT ESTIMATIF TRAVAUX : 1,5 M€ HT (valeur octobre 2018) soit 14 500 € HT / logement**
**Economie annuelle d'énergie : 1 268 210 kWh soit une économie de 59 %**

VILLE DE BRIVE
CITÉ ACTIVE

### 1.4.2 DEVELOPPER L'EMPLOI DURABLE

✓ **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

L'année 2018 a permis la reconstruction et la réorientation des activités du PLIE. En effet, dans l'incapacité d'assurer les missions d'observatoire des parcours, compte tenu des modifications de fonctionnement, le PLIE s'attache aujourd'hui à impulser et coordonner les actions en faveur de l'insertion sur son territoire. Le PLIE joue désormais pleinement son rôle territorial, en animant activement le réseau des acteurs.

Le PLIE s'est également attaché à accompagner des actions afin de favoriser et renforcer les parcours d'insertion durable :

- Le Fonds Local Formation : cofinancement par le PLIE de formations (qualifiantes ou non), pour ses participants (Au 31/12/2018, 15 participants ont été accompagnés).
- Ingénierie et accompagnement des dispositifs et actions mises en œuvre sur le territoire (ateliers estime de soi, soutien à cap emploi pour l'organisation du forum SEPH, soutien à des chantiers d'insertion pour le développement de leurs activités…)
- Organisation du Forum Objectif emploi en partenariat avec les centres socio-culturels de la ville de Brive.
- Mise en place des journées de l'insertion, à destination des professionnels de l'insertion

✓ **Le chantier d'insertion de l'Agglo**

L'année 2018 est marquée par la reprise des chantiers bâtiment second œuvre avec l'équipe intervenant sur le patrimoine communal des 48 communes de la communauté d'agglomération de Brive suite au recrutement d'un encadrant technique pédagogique et social.

La ville de Brive a confié, comme l'année précédente, des travaux au chantier d'insertion dans les secteurs de la gestion de l'espace public des équipements publics et met également à disposition du chantier des encadrants techniques pour encadrer les salariés du chantier travaillant dans les services des bâtiments communaux, de la voirie et de la propreté urbaine. Ce dernier secteur accueille 8 salariés du chantier qui œuvrent à l'entretien de l'espace public de la ville sans utilisation de produits phyto sanitaire.

En 2018, 39 salariés ont travaillé sur le chantier d'insertion, dont 14 embauchés sur le chantier d'insertion dans le courant de l'année, 87,2% étaient âgés entre 26 et 50 ans et 64% n'avaient aucune qualification. 34% du public ayant travaillé sur le chantier est féminin et 30% est issu des quartiers prioritaires politique de la ville. L'objectif de mixité est donc atteint et apporte une richesse et une dynamique de groupe.

15 salariés sont sortis du chantier en 2018 avec un taux de 46,66% de sorties dynamiques dont 13,33% de sorties positives (formations qualifiantes), 13,33% de sorties dans l'emploi durable (CDI et contrat de professionnalisation) et 20 % de sorties vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, missions intérim). Le pourcentage de sorties positives est en baisse par rapport à l'année 2017 du fait d'un public avec des plus en plus de problèmes de santé et des freins à l'emploi plus importants.

***Perspectives 2019 :***

Cette fin d'année, le chantier a réalisé une plaquette d'information à destination des communes de la Communauté d'Agglomération afin de présenter les différents types de travaux que le chantier d'insertion peut accomplir sur le patrimoine communal. Cette plaquette et le fonctionnement du chantier ont été présentés lors d'une réunion des secrétaires de mairie. Cette information a donné lieu à plusieurs prises de contacts avec le chantier et peut être de nouveaux chantiers à réaliser sur l'année 2019.

Déménagement du chantier d'insertion dans les locaux de l'Office du Tourisme situé rue Maréchal Brune avec un objectif premier, d'améliorer les conditions de travail des salariés du chantier (locaux administratifs exigus situés dans les bureaux de l'agglo et locaux techniques non appropriés à l'activité, avenue Abbé Alvitre). Le second objectif de ce déménagement est de travailler sur un rapprochement et une mutualisation de moyens avec le chantier d'insertion de l'Office de Tourisme pour préparer le transfert de ces 2 chantiers à la future régie de territoire dont le projet est porté par la Ville de Brive.

✓ **Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics**

L'équipe de facilitatrices clauses sociales, portée par l'agglo, a assuré la mise en œuvre des clauses sociales dans près de 71 marchés publics en 2018 générant plus de 38 900 heures de travail au profit de publics rencontrant des difficultés d'insertion :

- 71 personnes en contrat pour plus de 38 900 heures dont :
- Plus de 28 830 heures réalisées par les entreprises
- Près de 3 590 heures confiées à 2 structures d'insertion par l'activité économique : 1 chantier d'insertion et 1 association intermédiaire corrézienne
- Plus de 6 500 heures réalisées dans le cadre de marchés réservés handicap au sein de 3 Entreprises Adaptées
- Plus de 2 300 heures de formation
- Le dispositif continue d'accompagner plus **d'une quinzaine de maîtres d'ouvrage différents** : communauté d'agglomération, collectivités (communes, région) ; sociétés publiques locales, syndicats d'économie mixte, établissements publics, EPIC, services de l'Etat, bailleur social…

D'autres points clés de l'année 2018 sont à noter :

- Déploiement de la fibre optique en Corrèze (Marché Dorsal) en lien avec la facilitatrice du CD 19 : Prescriptions de candidats en formations, Pré qualification (AFPA) →12 personnes
- Positionnement des premiers candidats en entreprises sur le marché de la fibre optique

✓ **Les actions de solidarité internationale** en eau et assainissement

En 2018, l'Agglo de Brive a soutenu le démarrage de deux projets :

- Un projet d'accès à l'assainissement et à l'hygiène dans une école et un pensionnat en Mongolie (province de Tuv) avec l'O.N.G Padem. Le projet concerne une école acueillant chaque année 220 élèves âgés de 6 à 15 ans ainsi qu'un pensionnat pouvant accueillir une cinquantaine d'enfants. Le projet consiste à reconstruire des installations sanitaires adaptées aux conditions climatiques de la région (températures oscillant entre -30° à +15°C). En parallèle, la population locale bénéficiera de formations aux bonnes pratiques et à l'entretien des infrastructures.

- Un projet d'amélioration des conditions d'alimentation en eau potable et assainissement dans les villages de PhaXang, Nong Kham et NaPho au Laos avec l'association Aquassistance. Ces villages se trouvent dans une région semi-montagneuse au nord de la capitale ; leur problématique commune est le manque d'eau, notamment lors de la saison sèche. Le projet consistera à trouver de nouvelles ressources permettant de répondre aux besoins de la population, construire de nouveaux réservoirs ainsi que de nouveaux réseaux de desserte permettant d'assurer un approvisionnement continu. En parallèle, les écoles seront équipées de latrines et la population sera sensibilisée en matière d'usage de l'eau et d'hygiène.

## 1.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

### 1.5.1 CONTRIBUER AU COTE DU SIRTOM A LA REDUCTION DES DECHETS ET A LEUR VALORISATION

En 2018
192 kg/hab/an

Le SIRTOM poursuit sa politique d'incitativité au tri en augmentant la taxe de à 45% (validé en comité syndical du 05/03/2018).

Par ailleurs, la CABB contribue au projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » piloté par le SIRTOM :

- **Tri à la source des biodéchets : opération bio-fermentescibles**

L'opération a démarré le 24 octobre 2016 de façon opérationnelle sur le quartier des Rosiers de Brive s'est étendue au quartier Bouquet fin 2017.
La collecte a démarré avec une fréquence de 1 à 2 fois par semaine en fonction du mode de collecte en seau ou en bac. Cette collecte a eu pour conséquence un espacement à la quinzaine des collectes des ordures ménagères et du tri.
Le bilan est très satisfaisant avec en moyenne 20 à 25Kg/habitant/an de biodéchets collectés sur ces deux quartiers représentant 3441 habitants.
La collecte s'est étendue sur le bourg de Donzenac avec une collecte en point d'apport volontaire sur 350 foyers au premier trimestre.

- **Diminuer les déchets à la source : le kit zéro déchet**

Suite à l'opération test "utilisons des emballages durables et non jetables" réalisées en 2017 avec la distribution de boites alimentaires aux clients de 4 commerçants, l'opération a été étendu en concevant et fabriquant un kit course zéro déchet avec la CASEM, entreprise adaptée présente sur le territoire. Les matériaux ont été soigneusement choisis pour répondre aux critères du développement durable et leur fabrication a permis à la CASEM de lancer une activité de couture.

Pour la distribution des 750 kits, l'Agglo de Brive s'est associé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze et l'association Zéro Déchet Brive.

C'est ainsi que les commerçants et artisans de l'Agglo ont été sollicités pour accepter dans leur commerce les contenants zéro déchet. Un autocollant mettant en valeur leur engagement dans la démarche pourra être apposé sur leur vitrine.

## 1.5.2 FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, l'Agglo a souhaité soutenir deux actions contribuant au développement d'une économie circulaire sur le territoire :

- **Inciter l'insertion des produits locaux en restauration collective**

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'Agglo favorise la production et la consommation de produits locaux sur son territoire en incitant les communes à intégrer les produits locaux en restauration collective.

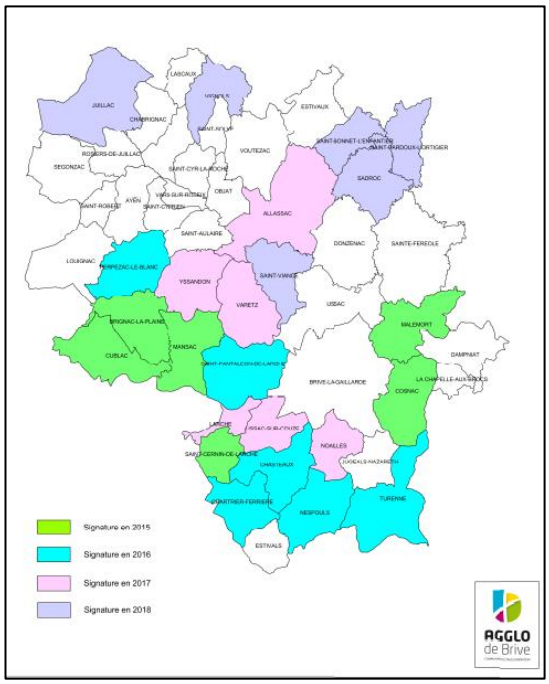


La démarche consiste à identifier des producteurs locaux en capacité de fournir les cantines de la CABB et à les mettre en relation avec les collectivités. La Chambre d'agriculture accompagne également la commune et plus particulièrement le personnel de restauration scolaire et met à disposition les visuels des marques « A table avec les produits origine Corrèze » auprès des mairies participantes.

A ce jour, 24 communes ont contractualisé : Allassac, Brignac-la-Plaine, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cublac, Cosnac, Juillac, Larche, Lissac, Malemort, Mansac, Nespouls, Noailles, Perpezac le Blanc, Saint Bonnet l'Enfantier, Saint Cernin de Larche, Saint Pantaléon de Larche, Sadroc, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Viance, Turenne, Varetz, Vignols, Yssandon.

Un projet de plateforme dématérialisé piloté par la Chambre d'agriculture et accompagné par la CABB pourrait accélérer cette démarche notamment pour les structures plus importantes comme les lycées, les maisons de retraite ou la cuisine centrale de Brive.

Par ailleurs, afin de prendre en compte toutes les dimensions de l'Alimentation, la CABB a validé en décembre 2018 le lancement d'un projet alimentaire territorial. Il s'agit d'un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation et revêtent :

• une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

• une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;

• une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

- **Faire émerger une démarche d'économie circulaire sur une zone d'activités**

L'animation d'une démarche circulaire par la CCI dans le cadre du projet TEPCV de l'Agglo s'est poursuivie avec le travail sur des actions spécifiques :

- La mise en relation entre la CASEM, entreprise adaptée avec deux entreprises pour la gestion de deux types de déchets, déchets de cire, et palettes ;

- L'approfondissement de l'action autoconsommation photovoltaïque sur la zone de La Nau avec notamment l'intégration de cette action dans le Contrat de Transition Ecologique.

### 1.5.3 MUTUALISATION ET CONCERTATION POUR UNE EFFICACITE ACCRUE

En 2018, la troisième édition des Assises de l'Entreprise s'est déroulée sur la thématique de l'intelligence collective au service de l'innovation. Plus qu'un évènement, ce projet porté conjointement avec la CCI de la Corrèze, est un véritable laboratoire d'idées où les entreprises peuvent s'exprimer et participer à la construction de l'évènement et des actions. Cette année encore, les Assises ont été co-construites en partenariat fort avec les acteurs de la filière du numérique.

Suite à cette 2ème édition des Assises de l'Entreprise, quatre actions se poursuivent depuis 2016 :

- La création d'une image économique forte pour le territoire pour donner envie aux porteurs de projets, aux salariés et aux entreprises de venir vivre et entreprendre à Brive,
- La mise en place d'une stratégie de marketing digitale pour déployer l'image économique de Brive : création d'un site web Brive, Affaires de Caractères et lancement d'une campagne offensive sur les réseaux sociaux
- Le réseau « Brive Entreprendre les ambassadeurs » pour assurer la promotion du territoire : création d'un site pour les ambassadeurs de Brive et des outils de communication
- Une amélioration du guichet Brive Entreprendre pour lever les freins administratifs de développement et d'installation des entreprises

## 2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2019

### 2.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DEPLACEMENT

- Validation du **Plan de Déplacements Urbains** (PDU)
- Validation et mise en œuvre du **Plan de Déplacements des Administrations** (PDA)
- **Lancement d'un schéma directeur vélo**
- **Expérimentation Location vélo**
- **LIBEO : Projet de priorisation au feu**
- **Etude décarbonation du réseau de transport public**

ENERGIE

- **Révision du PCET en PCAET** et labellisation Citergie
- **Energies renouvelables** :
    - Lancement du projet de Microcentrale sur la Vézère
    - Suivi du projet de photovoltaïque au sol sur Saint Pardoux
    - Lancement de la procédure de DSP pour le projet de bio méthanisation

GESTION PATRIMOINE

- **Lancement consultation CEE**

### 2.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

- **Amélioration de la gestion de l'eau et des milieux**
    - Assainissement : poursuite des actions, notamment reconstruction de la station d'épuration de larche et transfert des affluents de larche vers la STEP de Gourgue Nègre
    - Eau potable : restructuration globale de l'usine de production d'eau de St-Germain, poursuite de l'étude de gestion globale des réseaux de l'Agglo
    - Etude de définition du système d'endiguement de la CABB et étude de danger dossier d'autorisation des aménagements hydrauliques

- **Préservation des espaces naturels**
    - Voies vertes : poursuivre le projet du tronçon Brive centre
    - Définition du schéma directeur de randonnée

## 2.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

- **Sensibilisation au Développement Durable (DD)**
  - semaines du DD /de la mobilité
  - journée inter ALSH
  - Ecoles à énergie positive
- **Amélioration de l'habitat**
  - Mise en œuvre du nouveau dispositif lancée en septembre 2017 couplant une OPAH classique et une OPAH Renouvellement Urbain sur les centre-villes et centre-bourgs de certaines communes
  - Extension du Prêt 1ère Clé Clé avec partenariat autres établissements bancaires et poursuite de la Prime Energie
  - Relance de l'Espace Info Energie avec le recrutement d'un nouveau conseiller 1er trimestre 2019

## 2.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

- **Politique de la ville** : lancement opérationnel du chantier de rénovation urbaine Rivet/Gaubre
- **Chantier d'insertion** : Mutualisation avec le chantier d'insertion de l'office de tourisme
- **Solidarité internationale** : projet à identifier
- **Achats durables** : poursuite réflexion sur les clauses environnementales

## 2.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- **Mise en œuvre de l'appel à projets zéro déchet zéro gaspillage :** opérations bio déchets et kit course zéro déchet
- **Définition de la politique économique** : mise en place de la 4ème édition des assises des entreprises
- **Economie circulaire** : étude auto consommation collective
- **Agriculture** : mise en œuvre des premières actions du Projet Alimentaire Territorial